

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 10/2021

le 5 mai 2021

Gestion et comptes 2020 de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL)

10.03-2104-PAD-rc-Preavis_10-CIEHL-Gestion-Comptes-2020.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

2. Cadre général

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1er janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera. Initialement, la CIEHL avait pour but de constituer un fonds suffisant pour participer valablement au financement d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. Son but a été élargi en 1997, étendu à tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, équipements et installations).

Elle est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget de la CIEHL sont soumis au contrôle de l'Etat.

3. Comptes 2020

Selon l'art. 4 de la convention, les contributions annuelles des communes sont au minimum de Fr. 5.-/habitant. Pour l'année 2020, les contributions des communes ont été maintenues à Fr. 5.-/habitant (population au 31.12.2019). En l'absence d'intérêts sur le capital, le montant total des revenus s'élève par conséquent à Fr. 401'920.-.

L'essentiel des charges porte sur la participation aux frais de remplacement du Téléski de la Châ, pour un montant de Fr. 300'000.-. A ce montant s'ajoute un montant de Fr. 7'754.10 pour la fin du mandat de l'étude relatif à la problématique des parkings d'échange (P+R).



Au surplus, s'ajoutent les frais de gestion et d'administration de la CIEHL pour un montant forfaitaire de Fr. 10'000.- ; les frais de contrôle des comptes de la CIEHL par une fiduciaire agréée pour un montant de Fr. 538.50, ceci afin de répondre aux nouvelles directives cantonales concernant notamment les ententes intercommunales ; les frais bancaires pour un montant de Fr. 62.20.

Le résultat net de l'exercice 2020 est de Fr. 83'565.20 et le capital disponible au 31 décembre 2020 s'élève à Fr. 2'998'851.80

4. Conclusion

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :


Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 10/2021,
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion la CIEHL chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'adopter les comptes 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :  Le secrétaire : 

 **ALAIN GRANGIER** **PIERRE-A. DUPERTUIS**

Annexes :

- Rapport d'activités 2020 du Conseil administratif de la CIEHL
- Comptes 2020 de la CIEHL

Adopté par la Municipalité : le 12 avril 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. En 2020, la composition du conseil était la suivante :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS
Blonay	Dominique Martin
Chardonne	Fabrice Neyroud
Corseaux	Christian Minacci (dès le 01-01-2020)
Corsier	Franz Brun (jusqu'au 30-06-2020) Arianne Rouge (dès le 01-07-2020)
Jongny	Claude Cherbuin
Montreux	Laurent Wehrlé
St-Légier - La Chiésaz	Alain Bovay
La Tour-de-Peilz	Alain Grangier
Vevey	Elina Leimgruber
Veytaux	Christine Chevalley

Présidence et vice-présidence

Basées sur l'année législative, elles ont été assurées comme suit :

- Jusqu'au 30 juin 2020 :

Présidence : Mme Elina Leimgruber, syndique de Vevey,
Vice-présidence : Mme Christine Chevalley, syndique de Veytaux.

- Dès le 1^{er} juillet 2020 :

Présidence : Mme Christine Chevalley, syndique de Veytaux,
Vice-présidence : M. Dominique Martin, syndic de Blonay.

Commission intercommunale de gestion

Autre organe de la CIEHL, la commission intercommunale de gestion est désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget. Au vu des mesures sanitaires, seuls les membres de la Commission ont été convoqués en 2020, remplacés par leurs suppléants si besoin.

Présidence et rapport

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2020 :

Présidence : M. Antoine Stübi, conseiller communal à Vevey,
Rapport : Mme Sarah Dohr, conseillère communale à Vevey.

- Dès le 1^{er} juillet 2020 :

Présidence : Mme Susanne Welle, conseillère communale à Veytaux,
Rapport : M. Pascal Mason, conseiller communal à Veytaux.

ACTIVITÉS 2020

Le CA s'est réuni à trois reprises au cours de l'année écoulée. La séance fixée en mars a été annulée pour cause de COVID-19. Le CA a été consulté par voie électronique sur le rapport d'activités et les comptes 2019, ainsi que le préavis-type y relatif, qui ont été adoptés à l'unanimité.

2m2c - Projet de sécurisation et de rénovation

Pour rappel, en mars 2018, le CA de la CIEHL a reconnu formellement l'intérêt public régional du projet cité en titre, ainsi que le principe d'une participation financière de la CIEHL, le 2m2c offrant un équipement unique et majeur pour les manifestations d'envergure, dont le rayonnement et les retombées bénéficient à l'ensemble de la Riviera. Les dix municipalités de la Riviera ont ensuite été consultées et ont également admis l'intérêt public régional du projet, ainsi qu'une participation de la CIEHL à hauteur de Fr. 3 mio. A relever que le CA a préalablement vérifié et validé la faisabilité financière de ce subside en maintenant à Fr. 5.- / habitant la contribution annuelle des communes à la CIEHL. Les projections réalisées jusqu'en 2022 indiquent en outre que la CIEHL aura la possibilité de poursuivre sa mission en participant au financement d'autres projets régionaux.

A la suite de l'invalidation du vote populaire de février 2019 concernant le projet initial de sécurisation et de rénovation du 2m2c, la Municipalité de Montreux a entamé une démarche participative avec les partis politiques et les groupements d'opposants, avec pour résultat, un projet renouvelé, soutenu désormais par tous les groupes politiques. Le Conseil communal de Montreux l'a approuvé à une très large majorité le 26 février 2020, tout en estimant nécessaire de consulter la population. Initialement prévue le 17 mai et annulée en raison de la crise sanitaire, la votation populaire a eu lieu le 27 septembre 2020, aboutissant à une acceptation massive de ce nouveau projet.

Un préavis spécifique relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la CIEHL a été déposé en décembre 2020 dans les 10 conseils communaux de la Riviera, une fois validé par le CA de la CIEHL et approuvé par les 10 municipalités de la Riviera. Une séance d'information à l'intention des 10 commissions ad hoc a été fixée en février 2021.

Mandat d'étude sur les parkings d'échange (P+R)

Les informations relatives à ce mandat d'étude, finalisé en 2020, sont développées dans les rapports d'activités de la CORAT, chargée de son suivi. Le présent rapport se concentre par conséquent principalement sur les dépenses engagées par la CIEHL en 2020 pour finaliser ce mandat d'étude.

Pour rappel, cette étude a démarré en automne 2018, s'inscrivant à la suite du projet d'agglomération transports et urbanisation de 2011. Elle a été financée par les communes de la Riviera par le biais de la CIEHL (70%), ainsi que par la Direction générale de la mobilité et des route (DGMR) du Canton de Vaud (30%). L'année 2020 a permis d'adopter le rapport de synthèse de l'étude, suite à la consultation des municipalités de la Riviera et de la DGMR. Il est disponible sur le site internet du SAI : <https://www.sai-riviera.ch/CORATetudeP+R.pdf>.

Une dernière facture du mandataire a été payée fin 2020, pour un montant de Fr. 7'754.10, correspondant aux prestations effectuées durant l'année. Le mandat est donc clos.

Budget 2021

Le budget 2021 a été examiné par le CA de la CIEHL en septembre 2020.

Les membres n'ont pas évoqué de modification de la contribution des communes pour 2021. Celle-ci est donc maintenue à Fr. 5.-/habitant sur la base de la population décomptée au 31 décembre 2019.

Les charges prévues pour 2021 se limitent aux frais de gestion et d'administration de la CIEHL, le CA n'ayant pas reçu de nouvelle demande de soutien de la part des Communes membres durant l'année 2020. Par ailleurs, il n'y a pas de perspective de mandat d'étude propre à la Riviera dans le cadre de la CORAT pour 2021, puisque les études à réaliser dans le cadre de l'agglomération Rivelac seront directement financées par les 19 communes impliquées de la Riviera, de la Veveyse et du Haut-Lac, ainsi que par les cantons de Fribourg et de Vaud.

Dès lors, le capital prévisible de la CIEHL au 31.12.2021 sera de Fr. 3'381'220.-.

Pour rappel, la Convention de la CIEHL prévoit que la contribution annuelle des communes soit suspendue lorsque le fonds dépasse la somme de Fr. 3.5 mios. En cas d'acceptation de la participation de la CIEHL aux travaux de sécurisation et de rénovation du 2m2c par les dix conseils communaux, il sera nécessaire de réaliser des provisions annuelles en vue du versement de ce soutien financier à la fin des travaux. La constitution de provisions diminuera d'autant le capital disponible, ce qui permettra de maintenir la contribution des communes au-delà de 2021 de façon à ce que la CIEHL puisse remplir sa mission en faveur d'autres équipements reconnus d'intérêt régional.

Examen des comptes 2019 / budget 2021 par la Commission de gestion

La Commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises : le 5 mai 2020 à Vevey, pour l'examen des comptes 2019 et le 4 novembre 2020 à Veytaux, pour celui du budget 2021. Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix Conseils communaux des communes de la Riviera.

Les séances de la commission ont également permis de faire un point d'information sur les différents projets réalisés et sur la perspective de contribuer au financement du nouveau projet de sécurisation et de rénovation du 2m2c. Au surplus, les modalités de fonctionnement de la CIEHL ont également été rappelées, notamment en ce qui concerne le plafonnement du capital du fonds de la CIEHL à Fr. 3.5 mios.

Concernant le budget 2021, certains commissaires se sont interrogés sur la pertinence de la contribution des communes à la CIEHL compte tenu de l'absence de nouvelle demande de financement et de la situation financière difficile des communes en cette période de pandémie. A l'unanimité, les commissaires ont cependant adopté le budget 2021, reconnaissant ainsi le but de la CIEHL, à savoir celui de constituer un fonds de subventionnement destiné à participer au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional (notamment études, projets, installations, équipements). Certains commissaires ont aussi rappelé qu'avec des revenus de l'ordre de Fr. 400'000.-/an, il faut cumuler plusieurs années de contribution pour être à même de participer de manière substantielle au financement d'équipements d'envergure.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2019 et le budget 2021 ont été communiqués à la préfecture sur formules officielles.

COMPTES 2020

Les contributions des dix communes de la Riviera, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2019, s'élèvent à Fr. 401'920.-. Ce montant correspond au total des produits, en l'absence d'intérêts en 2020.

S'agissant des charges 2020, elles ont été de Fr. 318'354.80 au total.

Ce montant comprend la participation de la CIEHL, à hauteur de Fr. 300'000.-, au financement du remplacement du Télésiège de la Châ sur le domaine des Pléiades, dont les travaux ont été réalisés et réceptionnés par l'organe de contrôle du Concordat Intercantonal sur les Téléphériques et les Télésièges (CITT) en décembre 2019.

A ce montant s'ajoute celui de Fr. 7'754.10 correspondant aux prestations du mandataire pour finaliser le mandat d'étude sur les parkings d'échange (P+R).

A cela s'ajoutent les frais de secrétariat et de gestion (forfait) de Fr. 10'000.-, facturés par le Service des affaires intercommunales, les frais de contrôle des comptes par la fiduciaire de Fr. 538.50, ainsi que les frais bancaires pour un montant de Fr. 62.20.

Ainsi, le résultat net de l'exercice 2020 est de Fr. 83'565.20. En conséquence, le capital disponible au 31 décembre 2020 est de Fr. 2'998'851.80.

Annexes : Comptes 2020 et préavis-type y relatif

Vevey, le 19 mars 2021 / SAI-IC/nc

Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman - "C.I.E.H.L."

BILAN au 31 décembre	COMPTES 2020			COMPTES 2019
<u>ACTIF</u>				
9102.01	BCV compte no 782.880.2 - compte courant	10'788.80		11'343.50
9102.02	BCV compte no 595.150.0 - compte placement	1'278'002.20		812'420.40
9102.03	CER compte no A9000.75.99 - compte courant	1'720'660.80		1'720'680.80
9111.06	Compte courant Ville de Vevey (débitéur)	-		427'246.70
9139.01	Impôt anticipé à récupérer	-		-
TOTAL DE L'ACTIF		3'009'451.80		2'971'691.40
<u>PASSIF</u>				
9206	Factures à payer	10'600.00		56'404.80
		10'600.00		56'404.80
<u>Fonds propres</u>				
9290	Capital au 1er janvier	2'915'286.60		2'577'723.70
	Résultat de l'exercice	83'565.20		337'562.90
Capital au 31 décembre		2'998'851.80		2'915'286.60
TOTAL DU PASSIF		3'009'451.80		2'971'691.40
Compte d'exploitation au 31 décembre	COMPTES 2020	BUDGET 2020	COMPTES 2019	
<u>PRODUITS</u>				
4421	Revenus des capitaux	-	200	-
452	Participation des communes membres (fr. 5.-/habitant)	401'920.00	400'850	400'850.00
TOTAL DES PRODUITS		401'920.00	401'050	400'850.00
<u>CHARGES</u>				
3183	Frais bancaires	62.20	100	61.20
3185	Révision des comptes	538.50	600	538.50
3189	Frais de secrétariat et de fonctionnement	10'000.00	10'000	10'000.00
3189.04	Remplacement du Téléski de la Châ	300'000.00	300'000	
	Suite études "transports et urbanisation"	7'754.10	60'000	52'687.40
3189.043	Mandat appui et coordination Riviera (CORAT)	-	10'000	7'734.70
3189.048	Etude mobilité	7'754.10	50'000	44'952.70
TOTAL DES CHARGES		318'354.80	370'700	63'287.10
RESULTAT = Bénéfice de l'exercice		83'565.20	30'350	337'562.90

Vevey, le 17 mars 2021

VILLE DE VEVEY
DIRECTION DES FINANCES
L'adjoint administratif

Emanuele Ferrara

